



51° Grand Prix de l'Armistice



MAGIC MARINE



Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson

51^{ème} GRAND PRIX de L'ARMISTICE

28 octobre au 31 octobre 2020

420 – Championnat de France Espoir (grade 3)
RS FEVA DOUBLE Championnat de France Espoir (grade 3)
INTERSERIE DERIVEUR MEDIUM (grade 5A)
OPEN SKIFF MYLAR Championnat de France Minimes (grade 3)

29 octobre au 1^{er} novembre 2020

505 (grade 4)
470 (grade 4)
FIREBALL Critérium National de classe (grade 4)
INTERSERIE DERIVEUR FAST (grade 5A)
FINN Championnat de France Mémorial Pierre Mondeteguy (grade 3)
YOLEOK (grade 5A)



**L'Uniqua
profitera de la régates pour fêter
les 60 ans du 420**



AVIS DE COURSE

La mention (DP) dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe Prescriptions

Les règlements fédéraux, notamment le règlement des championnats de France Minimes et Espoirs http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/jeunes/Rglmt_CFM_CFEG_CFESE_CFERCB_2020.pdf

1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

1.4 Règles de sécurité

Pour les coureurs dont le poids maximum est de 30 kg, il faut que l'équipement individuel de flottabilité ait une flottabilité de 100 N pour être en conformité avec l'article 240-2.12 de la Division 240.

2. Publicité de l'épreuve (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. Admissibilité et inscription

Préambule :

Le 51° Grand Prix de l'armistice est ouvert à tous les coureurs français et étrangers des séries ci-dessous et il sert de support aux Championnats de France espoirs Open Skiff, RS Feva et 420 et championnat de France de classe Finn.

3.1 Admission au Grand prix de l'Armistice

Le grand prix de l'Armistice est ouvert aux classes : 420 – RS Feva – OpenSkiff, 505 – Fireball – 470 – FINN – YOLEOK – Intersérie Dériveurs (IND) Fast (rating ≤1000) – Intersérie Dériveur (IND) Medium (rating compris entre 1005 et 1245)

3.2 Admission aux championnats de France

3.2.1 Championnat de France Finn

Le championnat est ouvert à tous les coureurs de la classe Finn en règles avec leur classe.

3.1.2 Championnats de France Minimes et Espoirs

Les championnats sont réservés aux licenciés de la Fédération Française de Voile.

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre 2020.

Aucun sur-classement n'est autorisé.

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>

Les préinscriptions à ce championnat se font via l'inscription au 51^{ème} Grand Prix de l'Armistice. Le concurrent admissible au championnat de France sera de fait inscrit aux deux régates.

3.3 Les inscriptions se feront en ligne sur le lien

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

Les inscriptions pour les retardataires et la confirmation des inscriptions se feront au CVBCM , voir le calendrier au paragraphe 5.



51° Grand Prix de l'Armistice

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge le cas échéant

3.5 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant

4 Droits à payer

TOUTES CLASSES	Tarifs jusqu'au 17/10/20	Tarif à partir du 17/10/20
Dériveur double adulte un ou deux membres de l'équipage de 18 ans ou plus	112 euros	152 euros
Dériveur double jeune deux membres de l'équipage de moins de 18 ans	72 euros	92 euros
Dériveur solitaire adulte Barreur de plus de 18 ans	72 euros	92 euros
Dériveur solitaire jeune Barreur de moins de 18 ans	56 euros	72 euros

5 Programme

5.1 Programme 420, RS Feva, Open Skiff, Ind-Medium

Dates	Programme	Série	heure
27/10/2020	jauge	420	14h30-18h30
	Confirmation des inscriptions	420, Rsfeva, Ind-Medium - Open Skiff	14h30-18h30
28/10/2019	jauge	420	9h-12h
	Confirmation des inscriptions	420, Rsfeva, Ind-Medium Open Skiff	9h-12h
28/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	420, Rsfeva, Ind-Medium Open Skiff	14h
	Pot de bienvenue sous réserve des préconisations dues au covid19		Après les courses
29/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	420, Rsfeva, Ind-Medium Open Skiff	11h
30/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	420, Rsfeva, Ind-Medium Open Skiff	11h
31/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	420, Rsfeva, Ind-Medium Open Skiff	11h

Remise des prix après les courses du 31/10 dans le respect des règles sanitaires en cours

L'heure de fin des courses du dernier jour est laissée à l'appréciation du comité de Course



51° Grand Prix de l'Armistice

5.2 Programme 505, 470, Fireball, FINN, YoleOK, IND-Fast

Dates	Programme	Séries	Heures
28/10/2020	Confirmation des inscriptions	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	16h-18h
29/10/2020	Confirmation des inscriptions	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	9h-12h
29/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	14h
	Pot de bienvenue sous réserve des préconisations dues au covid19		Après les courses
30/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	11h
31/10/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	11h
1/11/2020	1 ^{er} signal d'avertissement	505-470-Fireball-Finn IndFast- YoleOK	10h
Remise des prix après les courses du 1/11 dans le respect des règles sanitaires en cours			

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour de course ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

6 Instructions de Course

Les IC seront affichées au tableau officiel et mises en ligne sur le site du club.

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

7 Jauge (DP)

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de leur classe ou de l'inter-série notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

Pour les 420 : contrôle adhésion, certificat de conformité, vérification des voiles.

8 Les parcours

Les parcours seront de type construit et éventuellement « longue distance » pour les Open Skiff.

9 Système de pénalité

Pour les Open Skiff, un système de pénalité sur l'eau pourra être mis en place et il sera détaillé dans les instructions de cours.

Pour toutes les séries la RCV 44.1 s'applique.

10 Classements

Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

11 Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12 Prix

12.1 Dans chaque classe, il y aura des prix en fonction du nombre de coureurs de chaque classe

12.2 Championnats de France

12.2.1 Championnat de France Finn

Le titre de champion de France sera attribué si au moins 30 bateaux ont confirmé leur inscription. Si le titre est validé, les 3 premiers recevront respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze.



51° Grand Prix de l'Armistice

12.1.2 Championnats de France Minimes et Espoirs

a. Minima

Les minimas pour la validation des titres de Champion-ne-s de France sont pour les catégories Filles de 10 inscrites définitivement conformément aux règles d'admissibilité du Championnat de France (cf. 3. Admissibilité) et pour les catégories Garçons/Mixtes et catégories Open de 15 inscrits définitivement conformément aux règles d'admissibilité du Championnat de France (cf. 3. Admissibilité). Si les minimas ne sont pas atteints pour une série, le titre ne sera pas délivré.

b. Attribution des titres

Les titres de Champion(ne)s de France sont attribués dans les séries dont le classement général de l'épreuve support est validé.

Dans chacune des séries, le titre de Champion(ne)(s) de France, de Vice-Champion(ne)(s) de France Minimes et de 3ème sont délivrés par extraction du classement général définitif (cf. règle d'admissibilité ci-dessus) de l'épreuve support sans re-calcul des points.

La liste des titres attribués sera affichée au tableau officiel d'information avant la publication des premiers résultats.

Pour chaque championnat, les 3 premiers coureurs ou membre d'équipages recevront respectivement une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

13 Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période des compétitions intitulées « 51^{ème} Grand Prix de l'Armistice – Championnat de France Finn – Championnats de France Espoirs » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve et à la promotion de leurs activités.

15. Informations complémentaires

Les inscriptions doivent se faire en ligne simultanément avec la fiche d'inscription du coureur.

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com

Pour vous héberger,

L'office du tourisme : www.medococean.com



AVENANT N°1

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

Les coureurs pourront trouver l'avis de course et les Instructions de course en cliquant sur le lien :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

Les coureurs pourront trouver les informations sur la régata (ordre d'arrivée, classement général...) en cliquant sur le lien

<https://urlr.me/tTzK5>

ou sur le lien précédent puis sur "résultats des régates"

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant au Grand prix de l'armistice dériveurs tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.
-

AVENANT N°2

Publié le 19/09/2020

Modification de l'article 9 système de pénalité

Remplacer la phrase

Pour les Open Skiff, un système de pénalité sur l'eau pourra être mis en place et il sera détaillé dans les instructions de cours.

par

Pour les Open Skiff, l'annexe Q s'appliquera.



51° Grand Prix de l'Armistice



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf